

PRINCIPALES INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE

DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DES CORRIDORS SÉCURITAIRES

1. Les critères pour le droit au transport sont :
 - les élèves du préscolaire demeurant à plus de 1,0 km
 - les élèves du primaire et du secondaire demeurant à plus de 1,6 km.Nous tiendrons compte des passerelles afin de déterminer la distance de marche.
2. Les élèves affectés par une incapacité temporaire **ne bénéficient pas** d'un service de transport particulier.
3. Les distances raisonnables à marcher pour se rendre aux arrêts sont :
 - de 0 à plus ou moins 500 mètres pour la maternelle et le primaire
 - de 0 à plus ou moins 650 mètres pour le secondaire.
4. Les élèves, tant du primaire que du secondaire, doivent être à leur point d'embarquement au moins 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus
5. Il est important de prévoir une procédure à suivre pour votre enfant dans le cas où l'autobus n'a pas passé.
6. Nous vous sensibilisons au fait que l'accompagnement d'un enfant du primaire à un arrêt d'autobus est suggéré par mesure de prudence.
7. Durant toute l'année scolaire, il n'y aura aucun service de transport pour les élèves demeurant hors-bassin.
8. **Pour le transport de la maternelle**

Le matin pour l'embarquement et le soir pour le retour, les jeunes de la maternelle peuvent avoir à se rendre à des arrêts d'une distance de marche de \pm 500 mètres.

Informations sur le trajet à pied (corridor scolaire) de votre enfant



Dans le but de vous informer sur les corridors scolaires vers l'école, il est possible de vous rendre sur le site Internet de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke afin de visualiser le trajet à pied sécuritaire de votre enfant.

Voici le chemin : www.csrq.ca / Parent / Organisation scolaire / Corridors scolaires / Choisir votre école.

À PIED OU EN VÉHICULE

Pour connaître les pratiques sécuritaires, nous vous recommandons d'aller sur le site de la CSRS à : www.csrq.ca / Parent / Organisation scolaire / Transport scolaire et sécurité / La sécurité à pied ou en véhicule.

N.B. À REMETTRE AUX PARENTS